



rupture d'une relation commerciale par la vente du domaine

Par **SEBBY69**, le **22/04/2025** à **11:05**

Bonjour,

je suis agent commercial pour des domaines viticoles. L'un d'entre eux est en train de vendre, se qui cloturera notre relation commerciale (le repreneur a déjà un agent sur ma zone.)

ai je droit a une indemnité, sachant que j'ai bien implanté ce domaine sur ma zone?

Si oui avez vous une idée de:

- le montant aproximatif
- les conditions précises
- les procédures a mettre en place

merci d'avance,

belle journée

Modération : anonymisation

Par **Isadore**, le **22/04/2025** à **13:00**

Bonjour,

Il faut vous référer au contrat qui vous lie actuellement au vendeur. Par défaut le vendeur ne vous doit rien du tout, les relations contractuelles étant libres.

Quelle est l'ancienneté de la relation commerciale et combien de temps à l'avance avez vous été averti de cette vente ?